

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF21

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, Mme Rabault et les
membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 15

À la fin de l'alinéa 1, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés reprend l'amendement n° 127 de M. Daniel Labaronne, adopté en première lecture avant le rejet du texte, qui visait à borner dans le temps les créations, extensions ou prolongations d'un dispositif d'aides aux entreprises, dans la limite de trois ans. Conscients de la très forte probabilité que le présent texte ne fasse pas l'objet d'une lecture en séance de par l'intervention d'un 49.3 avant le début de l'examen, il importe de signaler au Gouvernement la volonté de l'Assemblée nationale sur ce sujet, par l'adoption de cet amendement dès la commission.